Bulgarie : de nouvelles défections d’élus locaux dans le camp d’Ahmed Dogan

Description

La population bulgare compte deux grandes minorités nationales, dont les Turcs de Bulgarie, qui représentent moins de 10 % des ressortissants bulgares vivant sur le territoire national. Ils sont regroupés dans certaines localités du pays, notamment dans le Nord-Est, dans le district (oblast) de Razgrad. Les intéressés votent majoritairement pour le MDL (Mouvement des Droits et Libertés, DPS en bulgare). Depuis la scission du parti à l’été 2024, la formation soutenant Ahmed Dogan (Alliance pour les Droits et Libertés – APS), le fondateur du MDL, restait la première force politique dans la circonscription électorale de Razgrad.

Aussi, le DPS-Nouveau départ, l’autre formation issue du MDL, courtise certains élus locaux afin de gagner leur allégeance et d’accroître leur influence dans ce bastion de l’électorat de la minorité turque. Dans ce contexte, au début du mois de mars, après une réunion regroupant des représentants du DPS-Nouveau départ et des édiles soutenant jusque-là A. Dogan, ce parti a annoncé le ralliement à sa cause des maires de trois localités du district de Razgrad. Les édiles concernés sont Belgin Shoukri d’Isperih (ville de plus 8 000 habitants), Alkin Nebi de Koubrat (entre 7 et 8 000 habitants) et Akhter Veliev de Zavet (près de 11 000 habitants). Ce qui pourrait passer pour une trahison est officiellement considéré par la faction d’A. Dogan comme un ralliement sous menace et sans l’aval des organes dirigeants du parti.

Ces départs sont principalement observés en faveur du DPS-Nouveau départ et affaiblissent l’APS, même si ce dernier déclare que ces « *changements de camp n’affectent en rien le soutien clairement déclaré des 18 000 électeurs* (27 octobre 2024) *de ces localités* ». À la mi-février, Ibraim Zaydenov, ancien dirigeant de l’organisation de jeunesse du MRF, avait quitté le camp d’A. Dogan pour celui de Delyan Peevski.

Sources : *Dnevnik, Mediapool.*

date créée
22/04/2025
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre